38e CONGRÈS

20 et 21 octobre 2022

Rapports statutaires

Rapport d'activité

Jeanine DUBIE, présidente

Vie de l'Association

Pascale BOYER, secrétaire générale

Rapport d'activité

Jeanine DUBIE, présidente

L'année 2022 a été une année électorale particulièrement importante pour notre pays et notre association. Les élections présidentielle et législatives ont été deux temps forts de notre vie démocratique. Pour notre association, les équilibres politiques ne sont pas bouleversés suite au renouvellement des députés de montagne et permettent d'envisager sereinement l'avenir.

Le précédent rapport d'activité voulait donner toute sa place à la montagne dans le prochain quinquennat : c'est ce qui a été fait dès 2022.

Tout au long de l'année 2021, l'ANEM a mené un travail de réflexion sur 6 thématiques essentielles au développement des territoires de montagne :

- L'eau
- L'agriculture
- Le pastoralisme
- La forêt
- Les services publics
- Le tourisme

Les conclusions ont été présentées lors du 37ème congrès de l'ANEM au Grand-Bornand et ont abouti à 85 propositions afin de faire vivre la montagne et la rendre toujours plus attractive. Ces 85 propositions ont été compilées dans un livre blanc qui a, dans un premier temps, été transmis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle puis aux membres du nouveau gouvernement d'Élisabeth BORNE.

Ce travail de réflexion a servi de base à l'ensemble des échanges de l'ANEM avec les ministres nouvellement nommés : Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Caroline CAYEUX, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Agnès FIRMIN LE BODO ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Olivier KLEIN, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement et Dominique FAURE, secrétaire d'État chargée de la Ruralité.

L'ANEM a systématiquement rappelé le droit à la différence inscrit dans la loi montagne et la nécessaire adaptation des politiques publiques à nos territoires.

Sans exhaustivité, l'ANEM a dressé la liste des dossiers prioritaires pour le début du quinquennat en faveur :

- Du développement touristique (pérennisation du Plan Avenir montagnes, création d'un statut des travailleurs saisonniers et pluriactifs, réhabilitation de l'immobilier de loisirs, relance des classes de neige et de découverte),
- De l'aménagement du territoire (adaptation de l'objectif zéro artificialisation nette, lutte contre l'attrition des résidences principales, maintien des zones de revitalisation rurale, poursuite du New deal et accès au très haut débit),
- De l'accès aux services publics,
- Du maintien d'une agriculture forte (défense du pastoralisme, soutien à l'élevage de montagne)
- D'un soutien en faveur des collectivités confrontées à la flambée des prix de l'énergie.

C’est pourquoi le présent rapport s’articule autour de 3 grands thèmes :

- De la crise sanitaire à la crise énergétique ;
- Préserver le développement des territoires de montagne
- La montagne en transition

I. DE LA CRISE SANITAIRE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

1) La gestion de la crise sanitaire

Si l’état d’urgence sanitaire a pris fin le 31 juillet dernier, les conséquences de la pandémie de Covid-19 étaient encore très impactantes pour les collectivités et les professionnels du tourisme. Les différents protocoles sanitaires ont suscité beaucoup d’incompréhension pour certains ou de difficultés dans leur mise en œuvre pour d’autres.

a/ Le tourisme occupe une place centrale dans l’économie montagnarde et l’association s’est mobilisée au quotidien auprès du gouvernement pour défendre les stations de ski qui rouvraient après une année blanche avec la mise en œuvre d’un protocole sanitaire particulièrement contraint. Cette saison d’hiver 2021/2022 a été marquée par deux principales difficultés :

- L’obligation de porter les masques dans les remontées mécaniques jusqu’au 9 février 2022. Cette obligation de port du masque a suscité de nombreuses incompréhensions de la part des élus et des professionnels qui en contestaient le bienfondé, en particulier parce que le ski était le seul sport d’extérieur soumis à ce régime. L’allègement du protocole, avant les vacances de février, a donc été un soulagement.

- Les mesures spécifiques de contrôle sanitaire aux frontières qui avaient été décidées en décembre 2021 pour les voyageurs en provenance du Royaume-Uni. Ces mesures avaient été prises alors que l’épidémie de COVID-19 progressait de manière spectaculaire au Royaume-Uni. À partir du vendredi 14 janvier 2022, les personnes vaccinées ont à nouveau été autorisées à quitter le Royaume-Uni pour venir en France sans présenter de motif impérieux. Jeanine DUBIE, présidente de l’ANEM, s’était alors félicitée de ces nouvelles directives qui selon elle « *devraient aider à faire revenir la clientèle des stations de ski et aider les touristes à retrouver le chemin des montagnes* ».

Après un début de saison positif, les stations de ski ont connu une chute de leur fréquentation en raison des restrictions de déplacements des touristes britanniques et des incompréhensions relatives à l’application du pass sanitaire et le port du masque. Malgré ces difficultés, le bilan de la saison 2021/2022 est positif.

Durant une période difficile, l’association a soutenu les sports de glisse tels que le ski, produit-phare des stations de sports d’hiver et locomotive de l’économie montagnarde.

b/ L’ANEM s’est aussi mobilisée en faveur de la relance des classes de neige et des classes de découverte. Le 1er février 2022, une réunion était organisée sur la "situation des centres de vacances", par le cabinet du ministre délégué chargé du Tourisme en présence d’élus locaux, de l’ANEM et des professionnels du tourisme.

De nombreux centres de vacances se sont retrouvés dans une en situation critique du fait des annulations en cascades liées au Covid-19. Certaines stations sont très spécialisées sur ce tourisme social, et sont donc très impactées.

Sur la relance des classes de découvertes, le cabinet du ministre de l'Éducation nationale a annoncé un premier catalogue national accessible à l'ensemble des enseignants afin de simplifier les démarches des enseignants dans l'organisation de voyages scolaires. C'est la première fois qu'une campagne de communication nationale est réalisée sur ce sujet. L'ANEM se félicite de cette démarche qui devrait inciter à la relance des classes de neige et de découverte.

c/ Enfin, la mise en œuvre des protocoles sanitaires, notamment dans l'Éducation nationale, a perturbé le fonctionnement des services publics locaux. Augmentation du nombre de cas de Covid ou de cas contacts, fort absentéisme pour maladie ou pour garder les enfants dont la classe était fermée, difficultés d'accès aux tests…. pour pallier aux risques de rupture dans la continuité des services publics, les élus locaux se sont fortement mobilisés pour remplacer le personnel communal absent. Le 14 janvier 2022, Pascale BOYER, secrétaire générale, alertait Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, Amélie DE MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publique et Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance de la situation.

2) La gestion de la crise énergétique

La reprise économique mondiale, conjuguée à la guerre en Ukraine, a fait grimper le prix des matières premières (gaz, charbon et pétrole). Pour faire face à la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures, dont la mise en place d'un "bouclier tarifaire". Cependant, de nombreuses collectivités ne sont pas concernées par cette mesure et restent soumises aux tarifs du marché.

Dès le début de l'année, l'ANEM a lancé une consultation destinée aux communes situées en zone de montagne sur la hausse des dépenses liées à l'énergie et ses conséquences sur les budgets des collectivités locales.

Il ressort de cette enquête que la part moyenne des dépenses liées à l'énergie dans le budget principal des collectivités en 2021 était de 6 %. En 2022, elle sera de 7 %, soit une hausse moyenne de 24 000 euros.

De même, l'augmentation des dépenses liées à l'énergie dans les budgets principaux, entre les années 2021 et 2022, peut atteindre jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros et, pour la moitié, plus de 10 000 euros. L'augmentation touche aussi les budgets annexes dans d'importantes proportions.

Depuis le lancement de cette consultation, les prix du gaz et de l'électricité ont continué de flamber, comme l'inflation notamment sur les prix de l'alimentaire.

Dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi de finances rectificatives pour 2022 et du projet de loi de finances pour 2023, l'ANEM a déposé des amendements demandant une dotation énergie particulière pour les communes de montagne en raison de la spécificité du climat en altitude.

Par ailleurs, la spécificité des stations de ski en régie doit être prise en compte par le gouvernement. Le filet de sécurité mis en place pour 2022 et applicable à l'ensemble des communes est inadapté aux particularités de la gestion directe de remontées mécaniques par des communes qui jouent un rôle social et économique primordial pour l'économie montagnarde. C'est ce que Pascale BOYER, secrétaire générale, a rappelé le 22 septembre 2022 lors d'une réunion avec les cabinets d'Olivia GRÉGOIRE, Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et de Dominique FAURE, secrétaire d'État chargée de la Ruralité.

L'ANEM apporte également son soutien à l'ensemble des acteurs économiques impactés par cette crise, notamment aux exploitants de remontées mécaniques et à la filière Lait de montagne.

II. PRÉSERVER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS TERRITOIRES

1) L'objectif zéro artificialisation nette (ZAN)

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, la lutte contre l'artificialisation des sols consiste à réduire au maximum la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier par des opérations d'aménagement pouvant entrainer une imperméabilisation partielle ou totale des sols afin de les affecter à des fonctions urbaines ou de transport. La loi Climat et Résilience a posé un nouveau calendrier dans la lutte contre l'artificialisation des sols qui s'impose aux collectivités territoriales. D'ici à 2032, le rythme d'artificialisation des sols devra diminuer de moitié, avant d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols en 2050. La loi montagne de 1984 a été la première à adopter une mesure limitant l'artificialisation des sols en imposant le principe de l'urbanisation en continuité. Les territoires de montagne, qui représentent un quart du territoire métropolitain, sont naturellement peu consommateurs d'espace.

L'ANEM a monté un groupe de travail sur les conséquences de la mise en œuvre du ZAN sur nos territoires. Les conclusions du groupe de travail sont présentées au 38ème congrès à l'occasion de la table ronde consacrée à cette question.

2) Les zones de revitalisation rurale (ZRR)

Le 15 février 2022, Jean-Pierre VIGIER, vice-président, représentait l'association à une table ronde au Sénat, avec les associations d'élus, sur les ZRR.

Jean-Pierre VIGIER a rappelé l'importance des ZRR en zone rurale et de montagne notamment dans le secteur du sanitaire et social où les organismes concernés sont principalement des hôpitaux ruraux, des structures pour personnes âgées, des structures pour enfants et adultes handicapés ou des organismes offrant des prestations de services à domicile, mais également des associations qui quotidiennement créent du lien social dans ces territoires isolés en perte d'attractivité.

La suppression ou la réforme envisagée par le gouvernement des ZRR inquiète les élus locaux. En termes financiers aussi bien qu'en termes d'emplois et de services fournis à la

population, les ZRR sont vitales pour beaucoup de communes et doivent donc être maintenues.

Par ailleurs, Jean CASTEX avait chargé Jean-Noël BARROT, député des Yvelines, Anne BLANC, députée de l'Aveyron, Bernard DELCROS, sénateur du Cantal et Frédérique ESPAGNAC, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques d'une mission sur les zones de revitalisation rurale, auprès de Madame Jacqueline GOURALUT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, afin de proposer des pistes opérationnelles de réforme du zonage, notamment

- Les modalités de définition et de qualification d'un nouveau zonage ;
- Les modalités de simplification des zonages existants et des dispositifs de soutien associés ;
- Les modalités de sélection de la nouvelle géographie prioritaire rurale retenue.

Les conclusions du rapport ont été présentées par Frédéric ESPAGNAC et Bernard DELCROS aux membres du Comité directeur. À l'issue de la réunion, les élus de la montagne ont confirmé leur position, à savoir le maintien du dispositif et une révision du zonage afin de réintroduire les communes de montagne sorties du dispositif du fait des différentes réformes institutionnelles.

Suite aux différentes rencontres ministérielles, l'ANEM a expressément demandé à être associée aux réunions de concertation que le gouvernement lancera sur la réforme des ZRR.

1) La préservation du pastoralisme

L'économie agropastorale est indispensable à l'aménagement des territoires de montagne.

Sans agropastoralisme, l'accessibilité de ces espaces d'altitude, mais aussi leur biodiversité et leur sécurisation contre les risques naturels seraient compromis. Il apporte donc une contribution essentielle à l'aménagement du territoire, mais c'est une activité dont la viabilité économique est vacillante. Le modèle économique du secteur de l'élevage en montagne résulte aujourd'hui de longues décennies d'exode rural et d'éradication, soutenue par les pouvoirs publics, des quatre grands prédateurs que sont le loup, le lynx, l'ours et le vautour.

La progression des grands prédateurs sur ces mêmes territoires, outre le loup, celles de l'ours et du lynx, vient fragiliser encore plus cette situation précaire en alourdissant la charge de travail des éleveurs, en affectant leur dynamisme et leur santé, en entamant substantiellement la rentabilité de leur activité par de nouveaux surcoûts et de moindres rendements.

L'enlisement de la situation conduit de plus en plus l'économie alpestre à abandonner l'entretien de pans entiers du territoire du fait de la présence massive des prédateurs. L'ensauvagement des prairies d'altitude soulève un problème majeur d'aménagement du territoire, car il se traduit par une dégradation de la qualité paysagère et de l'accessibilité de ces espaces, par un appauvrissement relatif de la biodiversité (notamment floristique), et surtout par une recrudescence des risques naturels tels que les avalanches et les incendies.

Le 26 janvier 2022, Jeanine DUBIE, présidente, a été auditionnée par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat dans le cadre d'une table ronde relative aux enjeux économiques et environnementaux des territoires de montagne.

À cette occasion, elle est intervenue sur le bilan à mi-parcours du Plan national Loup.

Malgré un bilan, présenté au Groupe national loup (GNL), encourageant, il n'en demeure pas moins que des sujets n'ont pas évolué et continuent d'interroger les élus de la montagne et les représentants des éleveurs présents au GNL, notamment :

- L'enveloppe de 35 M€ par an consacrée à la protection des troupeaux émane de fonds agricoles. Les éleveurs continuent de demander la mobilisation de nouveaux moyens pour financer les mesures de protection, en hausse constante, en ouvrant des crédits au titre de l'environnement, et non plus seulement au titre de l'agriculture.
- Sur les élevages les plus prédatés, un accompagnement financier doit être prévu afin de permettre aux éleveurs de mettre en place les recommandations issues des analyses de vulnérabilité. Il faut également inclure plus d'élevages en cercle 0 (élevages isolés qui sont situés dans des communes non éligibles), sans attendre 2023.
- Les difficultés posées par les chiens de protection en hiver doivent être bien identifiées et traitées.
- Concernant les indemnisations, il faut simplifier le constat déclaratif qui alourdit la procédure.
- Sur la protection, doit-on s'arrêter au triptyque chien, clôture, berger ? Il faudrait expérimenter de nouvelles mesures sans attendre la multiplication des attaques pour aider un éleveur à mettre en place des mesures de protection.
- Certains élus préconisent d'allier les moyens de protections et les tirs et se posent la question de prélever des meutes.
- Quelle est la perspective en termes de chiffres de population à l'échelle européenne ? À partir de quand la régulation pourra-t-elle être questionnée ? Existe-t-il une étude sur l'état de la population de loups en Europe ?

Qu'il s'agisse du loup ou de l'ours, on constate aujourd'hui que les moyens pour se protéger du prédateur (gardiennage, parcage nocturne, tirs d'effarouchement…) ont atteint leur limite pour cause de harassement des éleveurs et pour des raisons d'ordre financier, comme le pointe le rapport d'Emilie BONNIVARD, députée de Savoie, rapporteure d'une mission d'information sur « les conséquences financières et budgétaires de la présence des grands prédateurs sur le territoire national » pour laquelle Jeanine DUBIE a été auditionnée.

Le front de colonisation du loup s'est largement étendu : sa population totale est estimée à 921 animaux en 2022 et le seuil de viabilité, fixé à 500 dans le cadre du plan Loup en cours, a été largement dépassé beaucoup plus tôt que prévu. Par ailleurs, en 2021, les attaques de loups ont touché 45 départements.

Depuis plusieurs années, l'ANEM demande que la protection des espèces protégées soit revue au niveau européen. Le loup détient son statut d'« animal strictement protégé » en raison de son classement dans l'annexe 2 de la convention de Berne, depuis le 26 janvier 1996. Avant cette date, il figurait dans l'annexe 3 consacrée aux animaux protégés simples.

C'est pourquoi l'ANEM se félicite de l'annonce de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire d'entamer un dialogue avec ses collègues européen « *afin d'examiner le statut du loup, puisque sa population est désormais hors de danger d'extinction.* »

3) La couverture numérique

Le 16 février 2022, en présence de Jeanine DUBIE, Pascale BOYER, Jean-Pierre VIGIER et Marie-Noëlle BATTISTEL, l'ANEM a réuni, pour la première fois depuis la crise sanitaire, son comité de suivi numérique avec les opérateurs de téléphonie mobile partenaires de l'Association, les représentants de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), la Fédération française des télécoms (FFT), l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Ce comité de suivi a permis de faire un point sur l'évolution de la couverture mobile dans le cadre du New deal et d'évoquer le sujet du raccordement électrique en montagne qui s'avère souvent plus complexe que prévu (absence d'élagage et de génie civil, difficultés d'accès aux domaines privés …) et qui ralentit parfois l'installation d'un pylône ou de la fibre.

Un point sur la spéculation foncière a également été fait notamment pour les baux arrivant à échéance. En effet, leur renouvellement peut poser des problèmes du fait de sociétés tierces (Tower compagnies et Land aggregators) qui s'immiscent dans le processus d'installation d'un pylône soit avant l'implantation d'un pylône soit en fin de bail dans le cadre d'anciens programmes de couverture mobile.

Enfin, a été évoquée la qualité de l'exploitation des réseaux fibre (FttH). Les élus ont insisté sur la nécessité de ne pas négliger la qualité des réseaux et ont rappelé que, trop souvent, ils sont interpellés pour des infrastructures dégradées (fibre endommagée par les intempéries ou par autrui, coupures pouvant durer plusieurs mois, portes et serrures d'armoires cassées, câblages en « plat de nouilles », points de branchements optiques ouverts…).

Jeanine DUBIE a rappelé ces préoccupations le 7 avril 2022 lors de son audition par le collège de l'ARCEP sur la fin du réseau cuivre. En montagne, la fibre n'arrivera pas partout et, par conséquent, pour permettre le maintien du téléphone fixe dans les mêmes conditions financières et technologiques qu'avec la fibre, il faudra développer les alternatives à la fibre en montagne, tel était le message porté par l'Association.

Dans la perspective de la généralisation de la fibre dans le cadre du plan Très Haut débit, Orange a présenté à l'ARCEP, le 31 janvier dernier, son plan pour la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030. Tous les utilisateurs ainsi que les collectivités ou les entreprises devront ainsi passer du cuivre à la fibre optique ou, dans certains cas, à d'autres technologies. Ce plan s'articule autour de deux étapes. Quelle que soit la phase, la condition indispensable est l'accès à la fibre. Autrement dit le local concerné, particulier, entreprise ou collectivité doit être raccordable à la fibre, et les opérateurs commerciaux doivent être présents au point de mutualisation.

Lors de l'audition, l'ANEM a soulevé plusieurs points de vigilances pour permettre la réussite de ce chantier en montagne. Ce plan doit tout d'abord associer les élus locaux qui jouent un rôle auprès des habitants de la commune en tant que médiateurs et pour communiquer les bonnes informations. Par ailleurs, l'entretien du réseau cuivre existant ne doit pas être abandonné sous prétexte que son extinction arrive prochainement. Concernant la qualité de la fibre et son entretien en cas de défaillance, l'ANEM sera vigilante. En effet, l'Association est régulièrement sollicitée sur la qualité de la fibre et la latence des opérateurs pour venir réparer. De plus, certains services spécifiques comme la téléassistance ou les boîtiers médicaux sont utilisés par les personnes âgées, mais ne sont pas toujours compatibles avec la fibre. Les

opérateurs devront proposer un service équivalent pour éviter que les personnes âgées se retrouvent totalement isolées.

Sur les conditions tarifaires, l'ANEM souhaite que celles-ci soient acceptables. Le changement de technologie ne doit, en effet, pas engendrer une hausse des coûts pour les usagers. Une réflexion sur la mise en place d'un tarif social à la fibre doit être engagée, voire même un travail sur une redéfinition du service universel. Enfin, les territoires de montagne ne seront pas totalement fibrés en 2025. Beaucoup de citoyens devront faire appel à des alternatives comme le satellite ou la boucle radio ou la 4G fixe. L'ANEM sera donc particulièrement attentive à ce que les utilisateurs soient basculés sur des solutions technico-économiques adaptées à leurs usages, financièrement acceptables.

III. LA MONTAGNE EN TRANSITION

1) Les stations thermales de montagne : nouvelle destination bien-être

Les stations thermales de montagne font face à de multiples enjeux sur les plans économiques et environnementaux, mis en exergue par la pandémie de la Covid-19. Dans ce contexte, les acteurs de ces territoires ont multiplié les temps de réflexion et d'échange en vue de repenser le modèle touristique des communes de montagne pour le rendre plus durable, moins sensible aux aléas climatiques, et plus adapté aux aspirations émergentes des clientèles. Le développement de cette nouvelle économie touristique s'articule autour de deux axes majeurs :

- Diversifier l'offre touristique et renforcer la conquête de nouvelles clientèles, notamment en valorisant les liens entre santé et environnement, dans une approche globale fondée sur la notion de bien-être.
- Accélérer la transition écologique des activités touristiques des stations thermales de montagne, dans la continuité de l'ambition nationale sur les plans climatiques et environnementaux.

En plein essor, le tourisme de bien-être apparaît comme un tourisme à la fois respectueux de l'impératif de transition écologique et parfaitement adapté aux stations thermales de montagne, qui disposent des ressources et moyens adaptés pour le développer.

Dans ce contexte, l'ANEM a lancé une étude visant à accompagner les stations thermales de montagne dans la définition d'un nouveau concept de destination touristique articulé autour de la notion de bien-être, et à poser les bases de la transition des communes vers cette nouvelle offre. Co-financée par l'Association nationale des maires des communes thermales, la Banque des territoires, l'ANCT, Atout France et le Conseil national des établissements thermaux, l'étude a été confiée au cabinet Nomadeis.

La première partie de l'étude a été présentée au salon des Thermalies le 20 janvier 2022.

Un état des lieux de l'existant a été réalisé dans un premier temps afin de mieux comprendre les enjeux. Pour ce faire, un questionnaire en ligne a été établi à destination des 47 offices du tourisme des stations thermales de montagne. Il a été suivi par la réalisation d'entretiens qualitatifs ainsi que d'analyses des vulnérabilités économiques et environnementales. Ce travail a été accompagné par la réalisation d'un triple benchmark (des bonnes pratiques des

stations thermales, un benchmark international et un benchmark sectoriel), une analyse des évolutions attendues de la clientèle ainsi que de la construction d'une nouvelle notion de bien-être en montagne.

Il ressort de l'étude une typologie des stations classées en zone de montagne avec l'ambition de faciliter la comparaison et l'inspiration entre les stations, de permettre de déceler différents niveaux de maturité et d'aider à visualiser des trajectoires de développement. Cinq catégories ont été identifiées selon que l'offre est axée sur le thermalisme, sur les sports de montagne, centrée sur la santé, intégrée sports et bien être ou que l'offre touristique est généraliste.

Le cabinet Nomadéis s'est attaché à définir la notion de bien-être, qui est multidimensionnelle par construction, et qui en montagne s'appuie sur quatre axes : la dimension mentale, la dimension spirituelle, la dimension physique et la dimension sociale. On constate une évolution croissante de la demande de bien-être à l'échelle mondiale en lien avec la crise environnementale, la crise sanitaire, le vieillissement de la population et la hausse des maladies non transmissibles (maladies cardiaques, AVC, cancer, diabète, etc).

En parallèle de cette définition, les évolutions de la clientèle dans le secteur du tourisme de bien-être ont été analysées. Il existe aujourd'hui une demande croissante de diversification d'activités, de tourisme bas carbone, de tourisme respectueux de l'environnement, ou encore une exigence d'une rénovation d'un parc d'hébergement touristique parfois vieillissant et insuffisamment commercialisé.

La première partie de l'étude se conclut par la définition d'une identité commune forte des stations thermales de montagne. Elle repose à la fois sur un cadre d'exception et des savoir-faire uniques :

- Les propriétés thérapeutiques exceptionnelles de l'eau thermale,
- Le patrimoine naturel de montagne riche permettant de se ressourcer, de se reconnecter et de pratiquer des activités de plein air, dans un environnement sain et pur et en altitude, dont les bienfaits et l'efficacité sur la santé sont reconnus et attestés scientifiquement (le climatisme),
- Un savoir-faire unique reposant sur des professionnels du bien-être, une communauté d'artisans, un patrimoine matériel et immatériel et enfin une tradition thermale.

Un séjour touristique dans une station thermale de montagne est la promesse d'une amélioration profonde du bien-être et de la santé sur le long terme, une approche holistique et complète pour un séjour performant, mais aussi hédoniste, ainsi qu'une reconnexion et un ancrage avec soi-même et avec son environnement (nature, terroir).

La seconde partie de l'étude a permis de mettre en évidence les différents modes d'incarnation d'une destination de bien-être accessibles aux stations thermales de montagne et les positionnements marketing associés. Une stratégie de transition nationale pour les stations thermales de montagne a été élaborée de façon concertée (entretiens qualitatifs et organisation d'un atelier de travail avec les élus des stations thermales de montagne, des représentants de la filière thermale française et l'ensemble des agences et organisations qui la soutiennent). La seconde partie de l'étude est présentée lors de la table ronde du 38ème congrès qui lui est consacrée.

2) Le soutien à la filière hydroélectrique

Le 17 mai 2022, Jeanine DUBIE a participé à un débat au Conseil National de l'énergie sur « *Service public, mix de production d'électricité, transition écologique : quelles solutions pour un avenir durable ?* ». Son intervention s'est portée sur la petite hydroélectricité, énergie renouvelable prégnante en montagne. Elle a rappelé l'importance de l'hydroélectricité dans le mix énergétique et ses bienfaits dans les vallées de montagne. L'hydroélectricité recouvre d'ailleurs de multiples enjeux, ce qui fait sa spécificité par rapport aux autres sources d'énergie :

- Un enjeu énergétique et environnemental, car l'hydroélectricité, comme évoquée précédemment, représente une part non négligeable de la production d'électricité en France et de surcroit c'est la première source de production d'énergie renouvelable et vertueuse. Elle permet de produire localement une énergie propre et de créer de la richesse dans des vallées.
- Un enjeu industriel et économique. C'est un outil d'aménagement du territoire, de développement économique local, générateur de recettes fiscales et d'emploi, induisant un ancrage local des populations en montagne. De plus, pendant longtemps, la filière de l'hydroélectricité a contribué à l'industrialisation des vallées de montagne.
- Un enjeu de service public qui touche à la question du service public de l'eau, au multi-usage de l'eau et au rôle propre des barrages sur les territoires. Les opérateurs de l'hydroélectricité jouent, en effet, un rôle essentiel en matière d'irrigation agricole, de soutien d'étiage, ou encore de tourisme – car de nombreuses bases nautiques ont été aménagées et sont gérées grâce à ces installations. Enfin, l'hydroélectricité contribue également à la sûreté en matière de gestion des crues. En effet, loin d'être transparents dans les bassins versants, les barrages jouent un rôle de tampon, de régulateur, qui évite bien des inondations et des catastrophes.

Jeanine DUBIE a rappelé le soutien de l'ANEM à la filière lors des 14èmes rencontres de France Hydro Électricité le 29 juin à Toulouse.

Dans le cadre des prochains rendez-vous législatifs (projet de loi d'accélération des énergies renouvelables, Programmation pluriannuelle de l'Énergie PPE 3 2024-2033), l'ANEM sera vigilante à la juste reconnaissance de l'hydroélectricité dans le mix énergétique.

Vie de l'Association

Pascale BOYER, secrétaire générale

L'année écoulée est une année assez atypique dans un contexte de crise sanitaire puis de crise économique, mais aussi dans un contexte où la vie politique et institutionnelle a été ralentie du fait des élections. Pour autant, l'ANEM n'est pas restée inactive. Ce rapport sera structuré autour de trois volets, pour rendre compte :

- Des échanges et de la concertation menés par l'association
- Du renouveau de la relation avec les adhérents
- De la vie interne de l'association

I. ÉCHANGES ET CONCERTATION

1) Rencontres avec les pouvoirs publics

➢ Réunions ministérielles

Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie – réunion sur les modalités d'application du pass sanitaire aux remontées mécaniques avec Jeanine DUBIE (1er décembre 2021)

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, Amélie DE MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publique et Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance de la situation - réunion sur différents sujets liés à la situation sanitaire et notamment les questions liées à la continuité des services avec Pascale BOYER (14 janvier 2022)

Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la Ruralité - réunion sur le Plan Avenir Montagne avec Jeanine DUBIE (15 février 2022)

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires – réunion de travail et d'échange à l'occasion de la parution du 8eme rapport cohésion de la Commission européenne avec Pascale BOYER (18 février)

Caroline CAYEUX, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales – réunion sur les dossiers prioritaires de l'ANEM avec Jeanine DUBIE (18 juillet 2022)

Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé – réunion sur les dossiers prioritaires de l'ANEM avec Jeanine DUBIE (19 juillet 2022)

Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Caroline CAYEUX, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Olivier KLEIN, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement et Dominique FAURE, secrétaire d'État chargée de la Ruralité – réunion d'échanges avec Jeanine DUBIE (19 juillet)

Caroline CAYEUX, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et Dominique FAURE, secrétaire d'État chargée de la Ruralité – réunion de concertation sur le projet de loi de finances 2023 avec Jeanine DUBIE et Pascale BOYER (2 septembre 2022)

Jean-Noël BARROT, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des télécommunications – Copil numérique avec Jeanine DUBIE (26 septembre 2022)

Agnès PANIER-RUNACHER, ministre de la transition énergétique et Dominique FAURE, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité – réunion de concertation sur le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables avec Pascale BOYER (7 octobre 2022)

- **Le parlement**

Assemblée nationale

Audition de Jeanine DUBIE par Marie-Noëlle BATTISTEL et Laurence GAYTE, rapporteures de la « Mission d'information sur le tourisme de montagne et les enjeux du changement climatique » (9 décembre 2021)

Audition de Jeanine DUBIE par Emilie BONNIVARD rapporteure d'une Mission d'information sur le cout des grands prédateurs (15 décembre 2021)

Audition de Jeanine DUBIE par Virginie DUBY-MULLER, rapporteure pour avis, au nom de la commission des affaires économiques, sur les crédits relatifs au tourisme du projet de loi de finances pour 2023 (19 septembre 2022)

Audition de Pascale BOYER par Marina FERRARI et Joël GIRAUD rapporteurs spéciaux de la mission Relations avec les collectivités territoriales sur le projet de loi de finances pour 2023 (6 octobre 2022)

Sénat

Table ronde de la Mission parlementaire sur l'avenir des zones de revitalisation rurale (ZRR) avec Jean-Pierre VIGIER (15 février 2022)

Table ronde du groupe d'études "Développement économique de la montagne" présidé par M. Cyril PELLEVAT relative à l'emploi et à l'hébergement des saisonniers en territoire de montagne avec Jeanine DUBIE (4 octobre 2022)

- **Commission permanente du Conseil national de la montagne**

Le 16 décembre 2021 : Jeanine DUBIE (en visioconférence)

- **Rencontres avec les administrations**

Groupe National Loup avec Pascale BOYER (23 novembre 2021)

Réunion de concertation sur l'IFER Mobile organisée par Mathieu WEILL, chef du service de l'Économie numérique du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance avec Pascale BOYER (29 novembre 2021)

Réunion entre Gisèle ROSSAT-MIGNOD, directrice de la Banque des territoires et Jeanine DUBIE (5 janvier 2022)

Comité de suivi numérique de l'ANEM avec l'ARCEP, la FFT, l'ANCT, Orange, Bouygues Télécoms et SFR -Altice en présence de Jeanine DUBIE, Pascale BOYER, Jean-Pierre VIGIER et Marie-Noëlle BATTISTEL (16 février 2022)

Audition de Jeanine DUBIE par le collège de l'ARCEP concernant le plan de fermeture du réseau cuivre d'Orange (7 avril 2022)

Audition de Jeanine DUBIE devant l'inspection générale des finances (IGF), le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection générale de l'administration (IGA) sur le sujet de l'attrition du parc de résidences principales dans les zones touristiques en Corse et sur le continent (7 avril 2022)

Groupe national loup avec Pascale BOYER (27 juin 2022)

Réunion avec les cabinets d'Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et de Dominique FAURE, secrétaire d'État chargée de la Ruralité sur la situation des exploitants de remontées mécaniques avec Pascale BOYER (22 septembre 2022)

- **Partenariat avec d'autres associations d'élus**

Juan-Andres GUTIERREZ : rencontre avec le président d'EuroMontana et Jeanine DUBIE et Pascale BOYER (24 novembre)

Assises de la montagne Corse à Montegrosso en présence de Jeanine DUBIE et Jean-Baptiste GIFFON (10 et 11 février 2022)

Clôture de l'Assemblée générale de l'ANMSM par Pascale BOYER (21 septembre 2022)

- **Rencontres avec des organisations professionnelles et participation à divers colloques**

Participation de Jeanine DUBIE aux vœux de la Fédération française des télécoms (14 décembre 2021)

Rencontre entre Pascale BOYER et Jean-Pierre VIGIER avec une délégation du CNIEL au salon de l'agriculture (2 mars 2022)

Colloque de l'ANEM sur le tourisme de demain : « les atouts de la montagne pour relever le défi » au salon Mountain Planet avec Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées et présidente de l'ANEM, Jean-Luc BOCH, Maire de La Plagne-Tarentaise, Président de l'ANMSM, Alexandre MAULIN, Président de Domaines Skiables de France, Jean-Christophe LALANNE, Directeur de la Régie d'Artouste (Pyrénées), Esaïe SAIGHI, Directeur général adjoint Habitat et Vie locale de La Clusaz (Alpes), Franck EGIDIO, Responsable développement Pôle montagne Dalkia, Éric GUILPART, Expert montagne et tourisme Banque des Territoires, Cyril GOUTTENOIRE, Directeur du Pôle tourisme au Crédit Agricole des Savoie (28 avril 2022)

Conseil National de l'énergie – Intervention de Jeanine Dubié sur l'hydroélectricité en montagne, dans un débat sur le « Service public, mix de production d'électricité, transition écologique : quelles solutions pour un avenir durable ? » (17 mai 2022)

Ouverture des 14èmes rencontres France Hydro Électricité par Jeanine DUBIE (19 juin 2022)

Ouverture de la journée hydrogène en montagne organisée par Tenerrdis par Pascale BOYER (19 juillet 2022)

Rencontre avec Lisa BELLULO, présidente de la FFT avec Jeanine DUBIE et Pascale BOYER (31 août 2022)

Congres de Domaines skiables de France : interventions de Jeanine DUBIE et Pascale BOYER (29 et 30 septembre 2022)

Rencontre saisonnalité alpine organisée par l'association ADRETS sur le thème « Agir pour l'emploi saisonnier » : intervention de Jean PICCHIONI (4 octobre 2022)

- **Les réunions pour la couverture numérique**

Outre le Comité de pilotage organisé par ministre délégué chargé de la Transition numérique et des télécommunications, chaque trimestre l'ANEM a participé au comité de concertation France mobile afin de faire un point sur les déploiements dans le cadre du New deal et si les opérateurs respectent leurs obligations.

L'ANEM participe aussi au comité Qualité de service cuivre qui réunit l'ARCEP, les services de la Direction générale des entreprises, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les associations d'élus, et Orange, afin de suivre les avancées du plan national d'action de l'opérateur.

- **Les réunions sur les finances publiques locales**

L'ANEM participe aux réunions du Comité des Finances Locales (CFL), lieu d'échange et de décisions sur les questions financières locales, ainsi qu'aux différentes rencontres organisées entre les associations des élus locaux et le ministère de l'Économie et des Finances. Ces rendez-vous sont des moments d'échanges privilégiés sur les finances publiques locales.

- **Les réunions pour le tourisme**

L'ANEM a participé au Comité filière tourisme, présidé par Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, qui réunissait les professionnels du secteur et les élus.

II. UNE RELATION AVEC LES ADHÉRENTS RENOUVELÉE

1) Réunions départementales

Suspendues deux années de suite en raison de la crise sanitaire, les réunions départementales ont été relancées en 2022.

L'ANEM a organisé les 9, 10 et 11 mars dernier un déplacement dans le Puy-de-Dôme afin de rencontrer les élus du département. Jeanine DUBIE, présidente, représentait l'Association. Elle était accompagnée d'Emmanuel CORREIA, responsable départemental et maire d'Anzat-le-Luguet. La délégation était également constituée de représentants locaux de partenaires de l'ANEM (Médadom, Orange et Camping-car Park).

Trois réunions départementales ont été organisées ainsi qu'une rencontre avec le président du conseil départemental, Lionel CHAUVIN. La première réunion s'est déroulée à Arlanc, commune du sud-est du département. Seize élus étaient présents. À l'issue de la réunion, le maire d'Arlanc, Jean SAVINEL, a organisé une visite de la société de granulés d'Arlanc, qui fabrique des granulés pour poêle 100% local, dont la matière première provient des scieries des environs. Puis Chantal CHASSANG, maire de la Monnerie-le-Montel, commune du nord-est du département a accueilli la délégation de l'ANEM. Huit élus étaient présents. Enfin, la troisième réunion a eu lieu le vendredi matin à la Tour d'Auvergne, commune du sud-ouest du département labellisée station verte, village de neige. Le maire Yannick TOURNADRE est également membre du comité directeur. Dix-huit élus étaient présents.

Lors de ces trois échanges conviviaux, Jeanine DUBIE a présenté l'association, le plan Avenir montagnes et le travail mené en 2021 avec les adhérents de l'association qui a conduit à la publication des 85 propositions à destination des candidats à l'élection présidentielle. Plusieurs thèmes ont été évoqués par les élus : l'accès au service public et la question notamment des fermetures de classes et le développement des classes multi-niveaux, la désertification médicale, le numérique et le raccordement à la fibre, l'eau, les mobilités, le vautour, le ZAN et le thermalisme…

L'ANEM a également organisé les 11 et 12 juillet un déplacement dans trois départements du massif vosgien, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et les Vosges, afin de rencontrer les élus de la montagne. Jeanine DUBIE, présidente, représentait l'Association. Les responsables départementaux Marie-Paule GAY, maire d'Aubure, et Alice MOREL, maire de Bellefosse, présidente de l'association du massif vosgien ont préparé ce déplacement.

Les trois réunions ont eu lieu à Aubure, à Saâles (Romain MANGENET) et à Ban-de-Sapt (Serge ALEM), en présence d'une quinzaine d'élus à chacune de ces réunions. Deux partenaires étaient présents : Orange et Camping-car Park. Ces rencontres ont été marquées par des échanges d'une grande qualité. Les sujets évoqués ont porté sur l'agriculture, l'objectif zéro artificialisation nette, le numérique, les cervidés, la chasse et son droit local, les mobilités, l'accès au service public, le transfert de la compétence eau et assainissement et plus largement la question de la ressource en eau… Une visite d'un espace France services a également été organisée.

2) Formation des adhérents

Depuis fin 2021, l'ANEM organise des webinaires en vue d'informer les élus sur des problématiques les intéressant et leur offrir ainsi un temps d'échange avec les principaux acteurs des questions abordées :

- En décembre : webinaire « zéro artificialisation nette » présenté par le CEREMA
- En janvier : webinaire « loi de finances 2022 » présenté par la Banque des territoires
- En février : le webinaire « plan d'entretien du réseau cuivre » présenté par Orange

- En mars : webinaire « présentation du dispositif VTA » organisé avec l'ANEL et l'ANETT et présenté par l'ANCT
- En avril : webinaire « les solutions alternatives à la fibre » présenté par Eutelsat
- En mai : webinaire « les marchés de l'énergie en France – contexte et solutions à court et long termes pour les territoires » présenté par Engie
- En juin : webinaire « Mythes et Légendes de la 5G » présenté par Bouygues Telecom
- En septembre : webinaire « CPE : économies d'énergie et décarbonation garanties pour votre parc de bâtiments » présenté par Dalkia

Près de 300 élus ont participé à ces différents webinaires.

L'ANEM a mis en place un système efficace pour les inscriptions : envoi massif de mails grâce à l'outil de newsletter, inscription en ligne rapide sur le site de l'ANEM grâce à un outil de formulaire.

Par ailleurs, l'ANEM a obtenu le renouvellement de son agrément pour délivrer des formations pour une durée de 4 ans à compter du 16 octobre 2022. Les actions de formation doivent impérativement être relancées en 2023.

3) Lancement d'enquêtes à destination des adhérents

Il est nécessaire de soutenir les positions des élus de la montagne avec des exemples concrets. C'est pourquoi l'ANEM a lancé des enquêtes auprès de ses adhérents sur deux sujets.

➢ Conséquences de la hausse des prix de l'énergie sur les budgets communaux

La première enquête a été lancée entre le 15 mars et le 15 avril 2022 sur la hausse des dépenses liées à l'énergie et ses conséquences sur les budgets communaux. 62 collectivités de montagne ont répondu au questionnaire.

Il ressort de cette enquête que la part moyenne des dépenses liées à l'énergie dans le budget principal des collectivités en 2021 était de 6 %. En 2022, elle sera de 7 %, soit une hausse moyenne de 24000 euros.

De même, l'augmentation des dépenses liées à l'énergie dans les budgets principaux, entre les années 2021 et 2022, peut atteindre jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros et, pour la moitié, plus de 10 000 euros. L'augmentation touche aussi les budgets annexes dans d'importantes proportions.

Pour assumer cette hausse, les élus vont devoir accélérer et amplifier l'investissement de leur collectivité dans la transition écologique, procéder à des choix budgétaires ou encore devoir utiliser des excédents budgétaires et/ou augmenter les impôts dès 2022 ou en 2023.

➢ Les services bancaires dans les communes de montagne

L'ANEM a également lancé une consultation au mois de juin 2022 afin d'évaluer l'évolution du réseau des agences bancaires et des services financiers dans les communes de montagne.

L’accès aux services bancaires et financiers suscite des inquiétudes dans de nombreuses communes de montagne. Les fermetures successives des agences bancaires, des distributeurs de billets et autres guichets ont un impact considérable sur les habitants, les commerces et les entreprises. Elles contribuent directement à la désertification des services et favorisent le dépeuplement.

Ces services sont indispensables pour la vitalité de nos territoires. Il est donc essentiel d’en assurer le maintien.

Les résultats de la consultation ont été rendus publics en juillet dernier. Il en ressort que :

- Sur les 22 communes répondantes, 17 ne disposent pas d’un établissement bancaire et seules trois d’entre-elles ont un distributeur de billes (les 3 sont des communes touristiques).
- Sur les 17 communes qui ne disposent pas d'établissements bancaires, 9 ont indiqué que des agences postales (ou un autre dispositif) permettent d’avoir accès à des services financiers
- 90% des communes qui ont participé à l'enquête estiment que les services proposés sur internet ne compensent pas de manière suffisante l'absence d'agence physique.
- Les communes qui ne disposent pas d'un établissement bancaire en trouvent généralement un à une durée moyenne de trajet de 20 minutes.

L’enquête de l’ANEM souligne également que l’absence d'établissement bancaire est pénalisante : en matière de mobilité, du point de vue social, et en matière d'attractivité

Les élus de la montagne rappellent que ces services sont pourtant indispensables à la vitalité des territoires de montagne et qu’il est donc essentiel d’en assurer le maintien.

III. LA VIE DE L’ASSOCIATION

1) Le renforcement des partenariats

Les relations avec les partenaires de l’ANEM restent toujours très fructueuses. Les membres de l’exécutif rencontrent régulièrement leurs dirigeants tandis que les équipes s’alimentent sur leurs activités respectives.

L’ANEM compte 17 partenaires : alors que l’association accueille cette année Alcome, 2022 est l’année du 30ème anniversaire du partenariat avec EDF. Par ailleurs, le partenariat avec Medadom a été pérennisé.

2) Nos outils de communication

L’ANEM utilise régulièrement plusieurs outils de communication.

- **Pour la Montagne (PLM)**

La revue Pour le Montagne demeure le principal instrument d’information et de communication avec les adhérents. Une réflexion est en cours pour optimiser la qualité de la revue et mieux répondre aux attentes des lecteurs.

Par ailleurs, les coûts de la revue doivent être eux aussi optimisés au regard de l'inflation du prix du papier notamment. Un premier travail d'élimination des doublons a été réalisé cette année permettant de réduire de 1000 exemplaires les impressions mensuelles.

- **Lettre d'information montagne (LIM)**

La newsletter de l'ANEM a été relancée depuis le début de l'année avec une publication bimensuelle régulière, sauf en période estivale, et des « LIM spéciales », par exemple sur le ZAN ou sur le congrès.

- **Les réseaux sociaux**

L'ANEM a un compte Twitter qui compte près de 2 000 abonnés, en augmentation continue depuis le début de l'année.

3) Évolution de l'organisation de l'équipe

L'ANEM a connu une évolution de son équipe ces deux dernières années. Après les départs de Chantal DABE et Pierre BRETEL en 2021, Marie FERREIRA, gestionnaire de la base, a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier et Jérôme DIAWARA, responsable de la communication, a demandé une rupture conventionnelle qui a pris effet le 31 juillet.

Par ailleurs, l'équipe de l'association doit s'organiser pour répondre aux objectifs suivants :

- Retrouver nos adhérents
- Relancer la formation
- Optimiser nos dépenses de fonctionnement

Une réflexion pour digitaliser certains process internes est également en cours.

Pour répondre à ces objectifs, l'équipe de l'ANEM s'est réorganisée, à effectif constant, de autour de 3 pôles :

- Le pôle expertise qui reste la colonne vertébrale de l'action de l'association
- Le pôle relations institutionnel qui aura en charge la veille parlementaire, la communication, les relations partenariales, l'organisation du congrès et la formation
- Le pôle administratif et financier.

L'organigramme rend compte de cette nouvelle organisation.

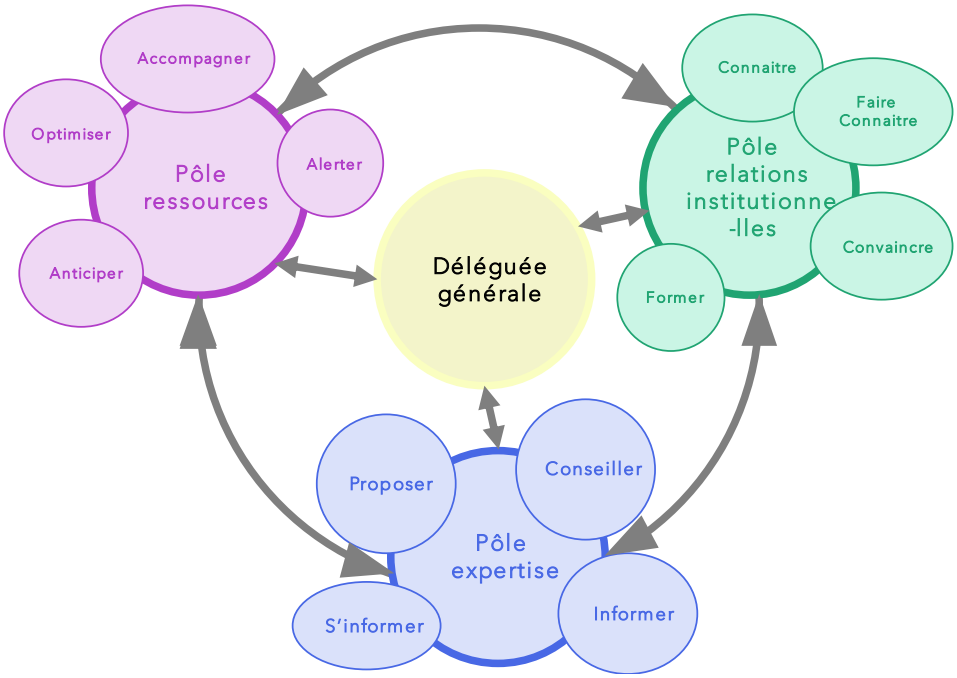

Organigramme au 01/10/2022

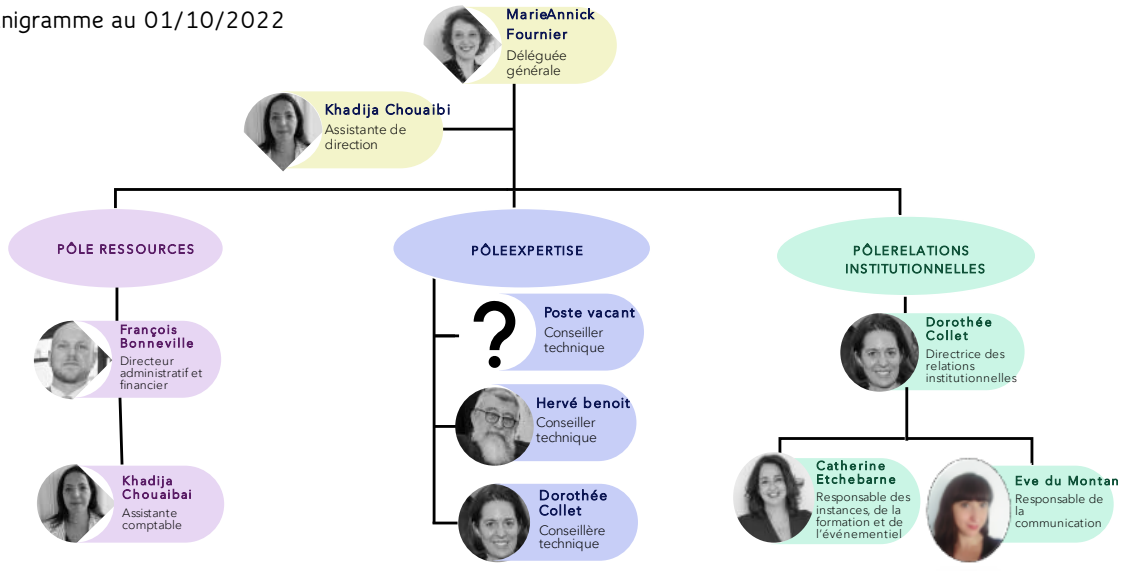

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA MONTAGNE